

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/019

Séance du 20 juin 2025

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq
le 20 juin

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 15

Date de la convocation : 13 juin 2025

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

OBJET :

Tarifs cantine et garderie

Considérant que la commune fixe librement les tarifs de la restauration dans la mesure
où ceux-ci ne dépassent pas le prix de revient résultant de l'ensemble des charges
pesant sur le service,

Que le prix de revient d'un repas comprend : le repas, le personnel, l'électricité, le
chauffage, l'eau, l'entretien des locaux et la maintenance du matériel ;

Considérant que le coût du repas appliqué par le traiteur augmente à compter du 1^{er}
septembre 2025 de 4 centimes, que les charges de personnel et les dépenses en énergie
et maintenance augmentent également,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répercuter une hausse de 10 centimes
sur le tarif du repas de cantine, en fonction du quotient familial des familles :

QF ≤ 800 : tarif à 4,60 €

801 ≤ QF : tarif à 5,40 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Les tarifs du service de garderie restent inchangés, soit 0,50 € le quart d'heure de
garderie et 1 € la demi-heure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 21 juin 2025
Le maire, Aurélien BLANC.

